modef
Confédération Syndicale Agricole des Exploitants Familiaux

Pétition

Remise gracieuse totale pour le trop-perçu des retraites agricoles

Les retraité(e)s agricoles qui touchent moins de 750€ par mois se voient dans l'obligation de rembourser 300€ de trop-perçu à leur Mutuelle Sociale Agricole. **Nous demandons une remise gracieuse totale de ce trop-perçu**. La majorité des retraités agricoles sont dans l'impossibilité de rembourser cette somme. Cette décision, indépendante de la volonté des retraités, les pénalise à la veille des fêtes.

L'engagement du précédent gouvernement de revaloriser la retraite agricole de base à 75% du SMIC a été remis en cause par le gouvernement actuel, entraînant cette erreur de la MSA National. Des prélèvements sont déjà mis en place par les MSA sans même avoir notifié cela aux retraités.

Nous demandons une suspension immédiate des prélèvements et prise de position du gouvernement Macron en faveur du non-remboursement de ce trop-perçu.

Le MODEF, syndicat de défense des exploitants familiaux, a défendu une retraite agricole à 85% du SMIC et obtenu 75% sous la présidence précédente. C'est cette victoire sociale qui est remise en cause aujourd'hui, seule une mobilisation citoyenne peut permettre d'éviter cette injustice.

Pour signer la pétition en ligne :
https://www.change.org/p/emmanuel-macron-remise-gracieuse-totale-pour-le-trop-perçu-des-retraites-agricoles
Pour plus d'information : www.modef.fr ou https://www.facebook.com/MODEF ou https://twitter.com/ModefNational

Nom Prénom	Commune	Signature

Pétition papier à demander et à retourner au MODEF

14 Boulevard d'Aquitaine – BP 70 316 – 16008 Angoulême cedex – Tél. 05 45 91 00 49
www.modef.fr - modef-national@modef.fr - Siret 403 490 634 00025
Membre de la Coordination Européenne Via Campesina